

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2026

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC et sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mai 2026.

Membres présents : M. Gilbert **DUBLANC**, M. Éric **POCHELU**, Mme Sylvie **LANNEMAYOU**, M. Olivier **LUCU**, Mme Eugénie **LACAZE**, M. Dominique **MARIAN**, Mme Maïder **OTHEGUY**, Mme Marie-Pierre **BELLEAU**, M. Thomas **ELISSONDO**, Mme Laura **SALLABERRY**, Mme Cloé **BORDABEHERE**, M. Pascal **MOUSTIRATS**, M. Daniel **AMESTOY**

Membres excusés : Mme Amandine **MIRANDE-BRET**, M. Arnaud **MAINTENU**

M. Daniel **AMESTOY** est désigné **secrétaire de séance**

PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'étant effectuée sur le PV du Conseil municipal du 24/04/2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

EMPRUNT

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2024 le Département avait gelé son règlement d'aide aux communes, notamment sur l'aspect voirie. Or la commune doit maintenir ses voies et chemins communaux, ainsi que son patrimoine bâti en bon état et a donc poursuivi son programme d'entretien et de travaux. Aujourd'hui, pour mener à bien ces travaux sur ses biens, tout en maintenant un bon niveau de trésorerie, la commune doit recourir à l'emprunt.

M. le Maire a donc sollicité le Crédit Agricole pour lui faire des propositions de financement sur des périodes de 12/15/20 ans pour des montants de 100.000 ou 120.000€.

Après étude, et discussions, le Maire propose de retenir l'offre suivante :

Prêt moyen terme :

- Montant de l'emprunt : 120 000,00 €
- Durée : 15 ans soit 180 mois
- Taux : 3.84%
- TEG : 3,8835 %
- Remboursement : trimestriel
- Frais de dossier : 360,00 €

La délibération pour le choix de l'emprunt est votée à l'unanimité par les conseillers.

DECISION MODIFICATIVE

L'emprunt précédemment abordé et approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal n'ayant pas été prévu lors du vote du BP 2026, il est nécessaire de prendre une délibération de décision modificative pour le modifier en conséquence. Ainsi, il sera possible d'inscrire en recettes les fonds de l'emprunt bancaire et d'inscrire les échéances et le montant des intérêts en dépenses.

En conséquence, le Maire propose à l'assemblée de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	42 534,50	1641 (16) : Emprunts en euros	120 000,00
2151 (21) : Réseaux de voirie	77 465,50		
	120 000,00		120 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	2 300,00	738 (73) : Autres impôts et taxes	2 300,00
	2 300,00		2 300,00
Total Dépenses	122 300,00	Total Recettes	122 300,00

La délibération de décision modificative du Budget Principal 2026 est adoptée à l'unanimité par les conseillers.

BATIMENTS COMMUNAUX

Eric Pochelu explique que des travaux sont prévus la salle multi activités pour réparer un volet haut qui ne se referme pas correctement ainsi qu'une baie vitrée. Les travaux auront lieu début juillet à l'occasion des vacances scolaires.

A l'école, et lors de l'épisode de fortes chaleurs, les températures ont sensiblement augmenté. Après discussion avec Mme Behrouet, il a été convenu que si les températures étaient trop importantes à l'école, un repli à la salle de réunion de la salle multi-activité serait possible. Cela n'a pas été nécessaire au mois de mai. Le projet de rénovation/extension de l'école est toujours à l'étude. Les plans ont été retravaillés pour coller avec les projections d'effectifs scolaires qui selon la démographie actuelle sont en baisse, et diminuer le budget travaux. L'avis des Conseillers est pris, et d'un commun accord, un nouveau chiffrage est demandé.

Il est à noter que le nouveau règlement d'intervention départemental stipule qu'un seul projet par mandant sera soutenu, et l'assiette subventionnable sera limitée à 100.000 € Opération Travaux minimum, soit à 300.000€ Opération Travaux maximum. Une validation préalable des Services Ingénierie du CD64 sera nécessaire.

Les jardinières de fleurs ont été mise en place sur le garde-corps de la Salle Herriko ainsi que devant la Mairie.

VOIRIE

Le Maire et Olivier Lucu font un point sur la réunion avec le Département qui a eu lieu début mai. Ils expliquent que le nouveau règlement d'intervention a été adopté. La commune pourra bénéficier du taux d'aide le plus important (40%) mais sur une assiette subventionnable de 39 660.60€. De plus les travaux éligibles ont été totalement revus et ne concerneront vraiment plus que les chaussées, et avec de nouveaux critères (enrobés écologique, réemploi...). Le fauchage, le curage des fossés, la signalisation entre autres, ne seront plus éligibles aux subventions bien que nécessaires.

Le fauchage doit débuter la semaine prochaine (semaine 24) car des remontées ont été faites, et certaines zones doivent être traités d'extrême urgence.

Des travaux d'enrobé à froid sont prévus et vont être réalisés le 19 juin.

Le Maire présente les travaux d'élargissement photos à l'appui d'un accès à ses parcelles que M. Hourquebie a réalisé à ses frais, comme c'est la règle.

Enfin, la réunion de la commission « voirie communale » est fixée le jeudi 11 juin, pour établir le programme de voirie 2026.

TERRITOIRE D'ENERGIE 64

Sylvie Lannemayou présente la réunion qui a eu lieu en mairie le lundi 1^{er} juin avec M. Heguy, économiste de flux à TE 64 : il leur a fait une présentation du logiciel DEEPKY qui permet de suivre en temps réel la consommation d'électricité des bâtiments communaux, ainsi que les courbes de charge. Un focus a été fait sur la salle multi-activité, maintenant qu'il y a un peu de recul quant à son utilisation. Il a été constaté que la puissance appelée n'a jamais dépassé 32kVa, alors qu'un contrat de 60kVa avait été souscrit. Ainsi il a été décidé de baisser l'abonnement à 40kVa, ce qui devrait générer une économie d'environ 500€ par an. La demande a été faite auprès du fournisseur Engie dans la foulée.

M. Heguy a ensuite rappelé les missions proposées par le service en Energie Partagée. Il a expliqué qu'il est possible de faire des audits sur les bâtiments, prestation comprise dans l'adhésion au Conseil en Energie Partagée. Par la suite des audits plus poussés peuvent être faits par des bureaux d'études qui ont un marché avec TE64 et financés en partie par ce dernier. Le cas de l'école a été évoqué, et il a été décidé de faire un premier audit (en interne de TE64) pour connaître les caractéristiques du bâtiment et avoir les premières pistes d'amélioration. RDV sera pris prochainement pour l'organiser en début de vacances scolaires.

Deux autres points ne concernant pas le service en énergie partagée ont été évoqués : le photovoltaïque, et les bornes de recharge électrique. Pour le premier, la commune a demandé quelles aides pouvaient être mobilisées par les communes. A l'heure actuelle un service dédié permet d'aider les communes à l'installation et à l'autoconsommation. M. Brun qui est en charge de ce sujet reprendra contact avec la mairie. Enfin, concernant l'installation des bornes de recharge électrique, un premier déploiement est en cours sur 138 communes, dites « de passage ». Ce n'est pas le cas de Beyrie. Un autre déploiement sera prévu en 2030 sur d'autres communes. Beyrie pourra alors faire une demande d'intérêt pour que TE64 étudie la pertinence de cette mise en place.

Enfin, Sylvie Lannemayou fait un point sur les élections du bureau de TE 64 qui ont eu lieu le 25/04/2026. C'est Marc OXIBAR qui est élu président.

SYNDICAT DU BOIS DE MIXE

Paxkal Moustirats fait un point sur la réunion du bois de Mixe à laquelle il a assisté.

Le Président, Gabriel Belleau a laissé sa place, c'est M. Dantiacq d'Orègue qui a été élu, ainsi que deux vice-présidents : Cathy Lamarque et Laurent Salette. Le Bois de Mixe couvre 655ha sur les communes d'Orègue et Arraute-Charritte. 21 communes sont membre du syndicat, représentant 42 délégués.

Lors de cette réunion le règlement budgétaire a été voté, ainsi que le budget 2026 et les différents délégués aux commissions ont été désignés.

Enfin, un point sur les travaux a été fait : la première phase de modernisation des installations, aménagement et réhabilitation et l'extension du sentier d'interprétation est achevée. La deuxième phase concernant la tour d'observation est toujours à l'étude.

URBANISME

PC : Néant

INNOLI ENVIRONNEMENT

Parcelle A1290

Panneaux photovoltaïques

CU26B0005

NOTAIRES SAINT-PALAIS

<i>Informatif</i>	Parcelle A0295, 296, 789, 1030
CU26B0006 <i>Informatif</i>	NOTAIRES SALIES DE BEARN Parcelle A 1104 Maison Chemin de Lukia
CU26B0007 <i>Informatif</i>	FORDIN épouse VINCENT Carole Parcelle A 1092 Elissatia

MOTION PASSAGE EPREUVES DU BAC EN BASQUE

Toutes les communes du Pays Basque ont été sollicitées par le collectif Azterketak Euskaraz pour adopter une motion soutenant le passage des épreuves du bac en langue basque.

La motion est adoptée à l'unanimité et elle sera transmise au collectif dès le lundi 8 juin.

QUESTIONS DIVERSES

- Photovoltaïque : La DDTM a signalé que six postes sources arrivent à saturation pour la production d'énergie renouvelable dans le 64. Toute nouvelle installation dépassant les 36 KW sera refusée jusqu'à l'horizon 2030.
- TFTC : Le maire fait un point sur la taxe sur les terrains devenus constructibles (TFTC), puisqu'il a été constaté que celle-ci n'a pas été recouvrée pour certaines ventes alors qu'elle aurait dû l'être. Il s'agit pour la commune d'une somme conséquente, et il n'est pas normal que tout le monde ne soit pas traité de la même façon. La DGFIP est au courant, et le service impôts fonciers a été relancé. Leur retour est attendu.
- Contentieux : concernant l'installation d'une antenne téléphonique par la société Bouygues, la commune a été déboutée et condamnée à verser 1500€ au collectif s'y opposant. Le Maire a pris contact avec la Préfecture et Bouygues pour organiser une réunion et connaître les suites à donner puisque l'autorisation d'urbanisme attaquée avait été prise sur ordre des services préfectoraux dans le cadre de l'élimination des zones blanches, et pour l'opérateur Bouygues. Une réunion doit être organisée prochainement.
- Site internet : il a été entièrement remis à jour. Si des informations pertinentes peuvent être ajoutées ou des erreurs constatées il faut contacter la secrétaire de mairie.
- Animations : le repas des aînés a fait l'objet de bons retours, c'est au tour de Besta Berri ce dimanche à Beyrie. L'ensemble de l'équipe municipale est mobilisé pour ces organisations.
- Activités sportives : une demande avait été formulée par mail en mairie pour organiser des cours de sport à la salle multi activité. Après prise d'informations, ce n'est pas en lien avec les cours déjà dispensés. Aussi cette demande est refusée pour cette année.
- Ecole : une stagiaire va être accueillie à l'école pour une durée de 3 semaines, à compter de lundi 8 juin.
- Anciens combattants : M. Thebaud et Mme Berdexagar sont venus à la rencontre du maire pour échanger sur le sujet des anciens combattants. Ils ont émis le souhait de trouver un porte-drapeau pour la commune de Beyrie, et que cette dernière participe à la cérémonie du 5 décembre organisée à Saint-Palais. M. le Maire les a assurés du soutien de la commune, a et lancé un appel au(x) volontaire(s).
- Eglise : Le chœur Ahoz organise un concert en l'Eglise de Beyrie le 5 juillet prochain à 16h30. Ils ont demandé à bénéficier de la salle « Herriko Etxea » pour pouvoir se préparer.
- CCID : la liste des membres désignés par la direction départementale des finances publiques a été reçue en mairie les titulaires sont : Daniel Amestoy, Thomas Elisondo, Eugénie Lacaze, Sylvie Lannemayou, Noël Fordin et Amandine Mirande-Bret. Les suppléants sont : Jean-Marie Lucu, Gérard Oyharcabal, Jean-Michel Camalbide, Yves Jauréguy, Sylvain Sallaberry et Laura Mongabure.

- Incendie et secours : un correspondant incendie et secours doit être désigné au sein du Conseil Municipal, pour faire le lien entre les services de secours et la population (sensibilisation, obligations communales, ...). Eric Pochelu sera désigné par arrêté du maire.
- Comité des fêtes : Cloé Bordabehere fait le point sur le bal organisé par le comité des fêtes le 23 mai dernier. Tout s'est bien déroulé et les retours sont positifs. Une sensibilisation a été faite concernant le nettoyage qui a entraîné des problèmes d'eau puisque n'ayant pas été anticipé, le château d'eau a été vidé rapidement, les « sédiments de fond » ont été aspirés dans le réseau, et les habitants du bourg se sont retrouvés avec une eau potable présentant de la turbidité. Une intervention rapide des services de la SAUR et de l'Agglo a permis de faire rentrer les choses dans l'ordre rapidement. Désormais ce type de nettoyage devra être anticipé.
- Bithindarrak Danse : Le groupe reçoit des homologues toulousains le 11 juillet prochain. Une demande a été formulée pour que la mairie organise un pot d'accueil. L'organisation va être vue avec le groupe. Le même jour, une demande de prêt de tables et bancs a été faite. Il y en a assez pour satisfaire les demandes, une réponse favorable sera faite.
- Repas de fin d'année commune/école : la date du 3 juillet est retenue.
- Forêt communale : un arbre est tombé dans une parcelle a « Aspine », le propriétaire en a informé M. le Maire. Quelqu'un se rendra sur place pour voir et donner suite.
- Question a été posée concernant un accident qui a eu lieu dans la nuit du 23 au 24 mai, une voiture remontant de Saint-Palais a embouti et emporté la clôture sur quelques mètres chez Mme Bidot-Naude. Lorsqu'elle s'en est aperçue la voiture avait été enlevée, mais personne ne s'est manifesté ni auprès d'elle, ni de la mairie. Si quelqu'un a des informations, il est prié de se manifester. La clôture nécessitant réparation !

A 22h45, les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée.

